



Embauche verbale pour un cdi remise en cause par employeur

Par titilolo76

Bonjour,

J'ai été embauché à temps partiel 30H/semaine verbalement le 11 février avec une période essai de 1 mois. Seulement le 13 mars au soir ma chef de secteur m'annonce que je suis de nouveau en essai pour une semaine.

Or depuis le début de mon travail je réclame un contrat que je n'ai toujours pas eu et rien signé également.

De plus j'ai reçu mon 1er bulletin de salaire mais rien sur ma situation inscrit dessus (aucune mention cdd ou cdi) , je décide donc de tél au siege cette semaine (car pas de numero pour les contacter avant) et la ils me disent que je suis enregistré en cdd dans leur logiciel.

Je souhaiterai savoir comment faire pour obtenir mon CDD sachant que je travailler comme auto-entrepreneur et que j'ai mis fin a cette activite pour entree dans cette entreprise.

De plus ma chef de secteur a t'elle le droit de mettre fin a son engagement pour faire entree une de ses amie a ma place qui jusque la ne pouvait pas entree du fait que le chef vigile etait chargé des embauches et qu'il ne voulait pas de cette personnes. Mais seulement celui-ci est muté depuis samedi 14 mars d'ou le report de mon essai du fait qu'il commande a distance encore une semaine. J'ai peur que cette promesse était bidon et qu'elle voulait juste une personne le temps que le chef vigile parte définitivement.

Quel sont mes droits pour pouvoir prétendre à cette embauche? Et il vrai que tout contrat à temps partiel cdd ou cdi doit etre signé dans les 48h ou celui-ci devient embauche définitive.

En vous remerciant de votre réponse